

Avv. Mauro TREVISSON
Studio Legale
Corso Galileo Ferraris 14
I - 10121 TORINO

PREMIÈRE SECTION

CEDH-LF7.8cR
IG/sp

Strasbourg, le 12 juillet 2016

Requête n° 4896/11
Magrini et autres c. Italie

Maître,

Me référant à un groupe de requêtes, dont celle de vos clients, portant sur le même objet de l'arrêt pilote *M.C. et autres c. Italie* (n° 5376/11, 3 septembre 2013), je vous informe que, le 5 juillet 2016, la Chambre a décidé d'ajourner l'examen de celles-ci jusqu'au **5 janvier 2017**.

La Chambre a décidé aussi de poser au Gouvernement les demandes de renseignements suivantes. Celui-ci a été invité à indiquer notamment :

1. Le délai de clôture de la procédure de paiement de la réévaluation de l'indemnité intégrative spéciale dont les requérants sont ou étaient titulaires au sens de la loi n° 210/1992, à la suite de l'attribution de fonds aux Régions et aux Provinces autonomes (article 1 § 186 de la loi des finances 2015 – loi n° 190 du 23 décembre 2014 et décret du ministère des Économies et des Finances du 27 mai 2015) ;

2. Les critères de priorité établis dans le traitement des demandes des requérants visant à obtenir la réévaluation litigieuse (par exemple, leur état de santé, leur âge ou le décès éventuel de la personne directement touchée) ;

3. L'état des paiements effectués en faveur des requérants en objet ;

.../...

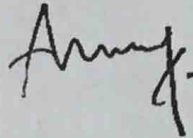
4. Une mise-à-jour concernant le suivi de l'affaire devant le Comité des Ministres.

Je vous informerai de la date à laquelle la Cour reprendra la procédure.

Enfin, veuillez trouver ci-joint la liste des requérants, rédigée sur la base des informations actuellement disponibles dans notre base de données. Cette liste n'a pas encore été transmise au Gouvernement.

Je vous rappelle qu'un délai a été fixé au 18 juillet 2016 afin d'intégrer les informations requises. Sur la base de ces dernières, une nouvelle liste sera rédigée. Celle-ci sera transmise au Gouvernement sans délai, le moment venu.

Veuillez agréer, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.



Abel Campos
Greffier de section